

## EDITO

### MAIS QUE VEULENT-ELLES ENCORE ?

Anne-Françoise Theunissen  
Vice Présidente du MOC Bruxelles



**1864 : la première école moyenne pour filles de Bruxelles créée par Isabelle de Gatti de Gamond \***

**10.03.1900 : Loi autorisant la femme mariée à conclure un contrat de travail et percevoir son salaire**

**1946 : Droit de vote des femmes (26 ans après le suffrage universel réservé aux hommes)**

Denses sont les années « 70 » dans la conquête des droits des femmes. Elles prolongent les luttes menées pour le suffrage universel, l'accès à l'enseignement et l'égalité de traitement légal et juridique tant en Belgique que d'autres pays. C'est dans cette ligne que s'inscrit la CEDEF « Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes », CEDAW en anglais, adoptée par l'ONU en 1979. La Convention s'inscrit dans les creux et les absences laissés par la Déclaration des Droits de l'Homme. Elle en comble les silences. C'est l'aboutissement de trente ans de travail de la Commission des Nations unies pour la condition de la femme. Elle constitue l'accord international le plus complet sur les droits fondamentaux des femmes et représente un outil majeur du droit international en matière d'égalité des femmes et des hommes.

Elargissant de façon novatrice la conception habituelle des "droits de l'Homme", la CEDEF s'intéresse à trois aspects de la situation des femmes :

- les droits civiques et le statut juridique des femmes, qui forment une partie essentielle de la Convention

• le droit à la procréation et le fait qu'il s'agit d'une fonction sociale impliquant une responsabilité commune de l'homme et de la femme. Le rôle traditionnel de l'homme dans la famille et dans la société doit évoluer autant que celui de la femme si on veut parvenir à une réelle égalité de l'homme et de la femme.

- les incidences des facteurs culturels sur les relations entre les hommes et les femmes (approche de genre). La convention de Pékin de 1995 s'inscrit dans le suivi de la CEDEF. Les directives européennes également.

Pourquoi remonter les pages de l'histoire si ce n'est pour ancrer encore et toujours dans les luttes et les conquêtes de celles qui nous ont précédés, nos revendications, dont l'aboutissement s'éloigne particulièrement en raison des politiques « d'austérité » et de régressions sociales imposées par les décisions financières et économiques européennes. L'appel des féministes, qui clôture ce numéro spécial que nous avons voulu comme prolongement du 8 mars et point d'accroche des actions à mener jusqu'au 8 mars 2014, est un cri lancé vers les décideurs pour qu'ils se démarquent de ces politiques.



"un "chou" pour la recherche de paroles communes sur les droits des femmes"

Nous avons voulu ce numéro spécial du « Chou », comme le reflet des engagements et des actions menées par les femmes dans les différentes organisations du Mouvement. Nous l'avons voulu comme point de rencontre entre elles, comme un outil pour la recherche de paroles communes sur les droits des femmes, un outil d'échange de pratiques, un lieu de rencontre avec d'autres femmes.

Les indispensables alliances entre mouvements et femmes de cultures différentes nous feront sortir du fractionnement des quotidiens, du fractionnement imposé et accepté par les modes de gestion. Recomposer, faire lien, reconnaître qu'il s'agit aujourd'hui plus que jamais d'entrer en résistance dans un monde où le mouvement ouvrier, les mouvements sociaux et les altermondialistes ne se reconnaissent plus.

## SOMMAIRE

### FEMMES ET TRAVAIL

- **Régressions et reconquête ?**  
Ana Rodriguez  
*Responsable de l'action des femmes CSC*
- **L'austérité n'est pas notre projet de société.**  
Soizic Dubot  
*Vie Féminine*
- **Les Quatre saisons : un rêve de crèche pas comme les autres**  
Milena Stragioto, *Directrice du Coften*  
Giovanna Angus, *Directrice adjointe*
- **La caravelle des droits**  
Magali Verdier, *Responsable de Vie Féminine en RBC*

### SANTÉ ET LOGEMENTS : QUELS ENJEUX POUR LES FEMMES ?

- **La santé des femmes à Bruxelles : regard de genre sur quelques indicateurs.**  
Gabrielle Clotuche  
*Administratrice à la Mutualité Saint Michel et à l'ANMC*
- **Réduire les inégalités sociales**  
Santé et conditions de vie sont indissociables  
Aurelia Jane Lee, *Mutualité Saint Michel*
- **Populaire avez-vous dit ?**  
Christine Steinbach  
*Présidente des Equipes Populaires*

### Y-A-T-IL UN FUTUR POUR LES FILLES ?

- **Mères et filles dans un face à face à l'enseignement technique et professionnel**  
Marijo Sanchez  
*Pédagogue et ex-directrice dans l'enseignement technique et professionnel*
- **Les jeunes de la JOC**  
Aurore

### FEMMES ET DÉCIDEURS, QUELS RAPPORTS ?

- **La politique du Gouvernement bruxellois en matière de genre**  
Catherine Morenville  
*Assistante ecole des groupes parlementaires Cocof et Cocom*
- **L'appel des féministes belges contre le pacte Budgétaire**  
45 féministes

Les photos proviennent des photothèques de Vie Féminine, de l'Université des Femmes, des femmes CSC, du Parlement des femmes bruxelloises et d'une usine de la Région liégeoise.

## FEMMES ET TRAVAIL

Pointées du doigt, culpabilisées, priées de rester raisonnables, les femmes, les féministes, sont invitées à se taire au nom du respect des deniers publics. Mais elles revendiquent, elles rêvent et bousculent le réel inacceptable.



## RÉGRESSIONS ET RECONQUÊTES

Ana Rodriguez

Responsable de l'action des femmes CSC

**09.02.1976 : Directives CEE sur l'égalité de traitement (emploi, formation, promotion professionnelle et conditions de travail)**

**04.08.1978 : Loi belge sur l'égalité de traitement**

**"en Région bruxelloise, 44% des familles avec enfants sont monoparentales et environ quatre chefs de ménages sur cinq sont des femmes"**



Les femmes représentent la moitié des travailleurs/euses. Cependant malgré un important dispositif législatif en matière d'égalité de traitement entre hommes et femmes, nous continuons à subir des inégalités dans les domaines économiques, sociaux et familiaux.

La majorité des femmes vivent structurellement l'austérité en raison des inégalités et des obstacles qu'elles rencontrent dans le domaine socio-économique :

- discrimination à l'embauche, faiblesse des revenus des secteurs professionnels féminins, fonctions subalternes, contrats sous-statutaires (temps partiels, intérim, titres services, à durée déterminée,...), écart de salaire entre les hommes et les femmes (21%) faible niveau de protection sociale (chômage, pensions,...)
- dépendance économique (au conjoint, à la famille,...) et institutionnalisée dans les droits sociaux (taux de cohabitant, fiscalité,...)
- impossibilité de concilier travail et charges familiales en absence de services collectifs suffisants et accessibles et de prise de responsabilités familiales par les hommes, les pères,...

Cette situation est encore accentuée par les mesures d'austérité prises par le gouvernement en 2012.

Les défis à relever pour les femmes sont multiples : Bruxelles est une région riche tant d'un point de vue économique que culturel. Cependant une grande partie de sa population est touchée par la pauvreté, dont les femmes sont les premières victimes.

Quand nous observons l'emploi salarié ces dernières années à Bruxelles, l'évolution de celui-ci s'est principalement réalisé par l'augmentation

de l'emploi temporaire, 38,9%. Il est à noter que celui-ci est principalement occupé par des femmes, 52,8% contre 24,7% chez les hommes.

Au niveau national en 2010, 45% des femmes travaillent à temps partiel et parmi le total des travailleurs/euses à temps partiel, 80% sont des femmes.

Parmi les travailleurs qui disent travailler à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein, 76% sont des femmes. Et parmi ceux qui disent que c'est pour s'occuper de leurs enfants, seulement 3% sont des hommes.

Le développement d'emplois atypiques : temps partiels, intérimaires, ainsi que toutes les formules qui visent à remettre au travail les « chômeuses » au nom de l'activation (comme le travail ALE et les titres services) génèrent une paupérisation et une insécurité sociale.

Dans la Région de Bruxelles une partie des femmes qui sont au chômage ont un faible niveau d'enseignement, 31,7%.

En Région bruxelloise, 44% des familles avec enfants sont monoparentales et environ quatre chefs de ménage sur cinq sont des femmes.

Dans beaucoup de cas les femmes réduisent leurs temps de travail avec perte de salaire pour s'occuper des enfants ou de la famille et cela génère une inégalité entre les hommes et les femmes en matière de droits sociaux.

Dans l'avenir il faudra une évaluation sur la relation entre le nombre d'enfants et l'évolution des carrières des femmes afin d'adopter toute mesure qui assimilerait les périodes et favoriserait leur maintien dans l'emploi, en portant particulièrement attention aux familles monoparentales.





**"il y a des secteurs professionnels qui sont occupés principalement par des femmes (titres services, femmes de chambre, maisons de repos)"**

Aujourd'hui l'**écart salarial** entre hommes et femmes s'est élevé à 21%. Il est inacceptable qu'il y ait encore pour un même travail une telle discrimination. C'est un défi essentiel de se battre pour une égalité homme-femme tant d'un point de vue économique que salarial.

A Bruxelles il y a des secteurs professionnels qui sont occupés principalement par des femmes (titres services, femmes de chambre, maisons de repos). Nous observons que pour les femmes qui travaillent dans ces secteurs, il est très difficile d'avoir une carrière complète et d'obtenir une pension convenable et équitable. Il sera nécessaire que ces secteurs soient reconnus comme pénibles. La CSC devrait considérer ce problème comme fondamental.

Face aux discriminations persistantes sur le marché du travail et l'accessibilité des femmes à des métiers qui se définissent encore en termes masculins, les femmes CSC estiment urgent :

- L'élargissement et l'augmentation de l'offre de formation de manière à renforcer la présence des femmes dans toute l'offre de formation.
- L'augmentation des filières de formation sur les métiers particulièrement développés dans la ville (rénovation, urbanisation, sécurité, mobilité, espaces publics, équipements collectifs) en veillant à l'accessibilité des femmes aux formations.
- L'extension et la création de structures d'accueil de la petite enfance particulièrement pour les personnes inscrites en formation professionnelle.
- L'établissement d'une réelle mixité dans toutes les formations.



L'**individualisation des droits** est la seule condition pour que les femmes sortent de leur statut de soumission à un chef de famille et à un statut de cohabitant qui les appauvrit. Les femmes doivent avoir des droits individuels et complets en Sécurité Sociale en y ajoutant les mesures qui introduisent un équilibre entre le temps de travail et la vie familiale. Cette perspective demande une transformation radicale du crédit-temps qui ne répond pas à notre objectif d'égalité et d'émancipation.

#### Services publics et femmes

Aujourd'hui nous assistons à un démantèlement des services publics et celui-ci aura un double impact pour les femmes :

1. Dans le secteur public nous assistons à la perte graduelle de beaucoup d'emplois (santé, enseignement, accueil des personnes âgées et des enfants) et dans ces secteurs une grande majorité sont des femmes.

2. Quand les services collectifs publics diminuent, les familles se posent la question de qui va s'occuper des enfants, des personnes âgées, des personnes malades. Malheureusement, encore aujourd'hui, dans beaucoup de cas sont les femmes qui assument cette tâche.

Un enjeu fondamental aujourd'hui consiste à se battre pour avoir **des services collectifs publics et non marchands de qualité et accessibles à tous et toutes** en tenant compte des différents besoins d'accueil existants : crèches, garderies, haltes garderies, les services aux personnes âgées, l'accueil des personnes handicapées, l'accueil des personnes malades, les garde-malades.

#### La dégressivité accélérée des allocations de chômage

Les femmes sont surreprésentées dans le chômage de longue durée et dans le statut de cohabitant (1 chômeuse sur 2 est cohabitante contre 1 chômeur sur 3). Elles vont donc encore plus vite passer aux catégories de revenus les plus basses : notamment le forfait de 475,5 €/mois pour une cohabitante après une période de 14 mois.

Les dernières périodes de chômage au forfait seront assimilées pour la pension sur base du droit minimum et non plus sur base du dernier salaire perçu. Quand on sait que 60% des femmes touchent moins de 1000 € de pension (contre seulement 30% des hommes), l'égalité des revenus entre femmes et hommes et l'indépendance financière des femmes tout au long de leur vie sont loin d'être réalisées.

**"les femmes ont globalement moins d'accès aux prépensions et retraites anticipées"**

**"des mesures d'austérité qui se succèdent"**



**"59 % des femmes touchent une pension inférieure à 1000 euros par mois"**

**"des mesures qui détricotent les droits des personnes pauvres ou précaires, et en particulier des femmes"**

Les nouvelles « **allocations d'insertion** » auront un impact sur les jeunes femmes par l'allongement du stage d'attente et la limitation à 3 ans des allocations sur base des études. En effet, elles sont surreprésentées dans les catégories des allocataires sociaux, 58% surtout chez les bénéficiaires admis sur base de leurs études (jeunes de plus de 25 ans). Cette mesure a pour conséquence de toucher indirectement les parents et particulièrement les mères, qui par ailleurs, sont largement représentées parmi les familles monoparentales.

#### Les régimes de fin de carrière et prépension

Les femmes ont globalement moins d'accès aux prépensions et retraites anticipées en raison des

## L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ

Soizic Dubot, Vie Féminine

Depuis son entrée en fonction, notre Gouvernement fédéral a donné le ton de sa politique avec des mesures d'austérité qui se succèdent et dont l'impact dramatique pour beaucoup d'entre nous – les femmes et les personnes les plus précarisées en première ligne – risque encore de s'aggraver.

#### Les femmes déjà précarisées, bien avant la crise

Nous ne le redirons jamais assez, aujourd'hui, les inégalités restent flagrantes entre les hommes et les femmes. Pour s'en convaincre – si cela est encore nécessaire – il suffit de se pencher sur quelques indicateurs<sup>1</sup> :

- ➔ 15,8 % de femmes connaissent un risque de pauvreté.
- ➔ 49,4 % des ménages les plus menacés sont monoparentaux et 85,5 % d'entre eux ont une femme à leur tête<sup>2</sup>.
- ➔ 36 % des femmes sont dépendantes financièrement des personnes avec lesquelles elles vivent.
- ➔ L'écart salarial entre les femmes et les hommes s'élève à 23 %.
- ➔ 59 % des femmes touchent une pension inférieure à 1000 euros par mois.
- ➔ 57,2 % des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) sont des femmes et la catégorie d'âge la plus importante est celle des 20-24 ans.
- ➔ 2/3 des bénéficiaires de la Garantie de Revenu Aux Personnes Agées (GRAPA) sont des femmes.

conditions actuelles tellement exigeantes en termes d'âge et de travail. Les femmes pourront encore moins accéder aux différents aménagements de fin de carrière puisque beaucoup doivent ou devront réduire ou interrompre leurs carrières pour assumer les responsabilités familiales.

**Femmes CSC de Bruxelles non seulement nous resterons vigilantes, mais avec d'autres nous continuerons le combat pour que ce système de pension et des allocations de chômage soit revu et corrigé dans l'avenir.**

Malheureusement, les femmes ne découvrent pas la crise aujourd'hui ! Petites carrières, retraits du marché du travail et difficultés d'insertion, temps partiel à petit salaire et horaires coupés, prise en charge des enfants par manque de places d'accueil... constituent déjà le quotidien de nombre d'entre elles, les écartant par conséquent d'un plein accès à la sécurité sociale (par exemple de l'accès au chômage, des prépensions devenues aujourd'hui chômage avec complément d'entreprise ou des pensions complètes et correctes). Par les responsabilités qu'elles assument, les femmes sont donc déjà précarisées et cela bien avant la crise. Pourtant les injonctions d'austérité s'adressent également à elles.

#### Des droits davantage détricotés

C'est dans ce contexte socio-économique que se mettent en place les mesures d'austérité décidées par le Gouvernement. En effet, aujourd'hui, nous ne pouvons que constater l'étendue des dégâts avec des mesures qui détricotent les droits des personnes pauvres ou précaires, et en particulier des femmes.

C'est ainsi que la dégressivité du chômage s'est encore accrue pour toutes et tous, touchant notamment de plein fouet les chômeurs et chômeuses chefs de famille, dont l'allocation décroît à présent rapidement jusqu'à un forfait situé à 1090€.

<sup>1</sup> Femmes et hommes en Belgique : Statistiques et indicateurs de genre, IEFH, Bruxelles, 2011 ; Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique, IWEPS, Namur, 2010

<sup>2</sup> Les facteurs de précarité. Photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie, IWEPS, Namur, 2008.



**"la suppression du statut injuste de cohabitant-e n'est donc toujours pas à l'ordre du jour"**

Quand on sait que c'est dans cette catégorie que se trouvent la plupart des mères monoparentales, on imagine facilement les difficultés accrues qu'elles rencontreront au quotidien. Il en va de même pour les cohabitant-e-s qui, majoritairement des femmes (1 chômeuse sur 2 contre 1 chômeur sur 3<sup>3</sup>), ont ainsi vu leur allocation - qui aboutissait déjà à un forfait au montant ridicule (484€) - y arriver encore plus vite. La suppression du statut injuste de cohabitant-e n'est donc toujours pas à l'ordre du jour.

En parallèle, les mesures d'activation se poursuivent, touchant des publics de plus en plus larges, et la définition d'emploi convenable a été revue. Impossible à présent de refuser des emplois dans un rayon de 60 km (même si ces derniers impliquent une absence de plus de 12 heures ou des déplacements de plus de 4 heures entre le domicile et le lieu de cet emploi). Dans le contexte d'insuffisance de places d'accueil (crèches, extra-scolaire, etc.), il est clair que cette mesure est un plébiscite détourné pour l'emploi à temps partiel pour les femmes (et qui dit temps partiel, dit revenus et droits partiels) ou pour leur retrait de l'emploi.



Quant aux plus jeunes, ils et elles ont vu se durcir les conditions pour bénéficier des allocations d'attente (devenues allocations d'insertion professionnelle). De plus, s'ils et elles parviennent à en bénéficier, ces allocations sont à présent limitées dans le temps : limitées à 3 années une fois atteint l'âge de 30 ans sauf pour les cohabitant-e-s pour lesquels et surtout lesquelles il s'agit de 3 années peu importe l'âge. Gageons que les différences entre les jeunes femmes et les jeunes hommes

**"pour arriver un jour à une société égalitaire, solidaire et juste, de nombreux progrès doivent encore être accomplis"**

**"pointées du doigt, culpabilisées, priées de rester raisonnables, les organisations féministes et progressistes sont invitées à se taire au nom du respect des deniers publics"**

quant à l'insertion sur le marché de l'emploi (durée pour s'insérer, à temps plein ou partiel, avec contrat de courte durée ou CDI...) se feront ressentir de plus belle. Idem entre jeunes racisé-e-s ou non, peu diplômé-e-s ou plus...

Nous ne pointons ici que quelques-unes des mesures et de leurs conséquences, des mesures qui se mettent en place presque sans aucune opposition. Nous pourrions ajouter encore le durcissement de l'accès aux prépensions (devenues chômage avec complément d'entreprise) et aux retraites anticipées, qui écarte encore davantage les travailleurs et surtout travailleuses à temps partiel et/ou carrière incomplète ou morcelée de ces aménagements de fin de carrière et/ou la suppression - qui est encore à venir - de la pension de survie (dont 98% des bénéficiaires sont des femmes) avec des objectifs purement d'économies puisque cette mesure ne s'inscrit en rien dans une refonte pour des droits individuels, et bien d'autres mesures entrées en vigueur ou annoncées.

#### **Anesthésie pour les revendications féministes**

De plus, la crise permet aussi l'anesthésie totale des revendications féministes. En effet, pour arriver un jour à une société égalitaire, solidaire et juste, de nombreux progrès doivent encore être accomplis, comme l'indiquent les revendications portées par les organisations de femmes et féministes, ainsi que par toutes celles et ceux engagé-e-s pour l'égalité entre les hommes et les femmes : les droits propres en sécurité sociale, le droit de toucher sa pension alimentaire, le droit à une pension correcte, le droit de vivre dans un environnement sans violence, le droit pour chaque enfant qui naît d'avoir une place d'accueil de qualité, le droit à un emploi de qualité, etc. On sait que pour rendre ces droits effectifs, il faut des engagements politiques fermes et des moyens financiers suffisants. Mais dans ce contexte de crise, qui osera encore monter au créneau pour exiger des mesures qui vont coûter à la collectivité alors que, dit-on, « tout le monde doit se serrer la ceinture » ? Pointées du doigt, culpabilisées, priées de rester raisonnables, les organisations féministes et progressistes sont invitées à se taire au nom du respect des deniers publics !

**"l'égalité et la justice sociale doivent être au cœur des décisions de nos Gouvernements"**



**"« Les quatre saisons », la réalisation du rêve fou"**

**"soutenir, surtout au début d'un contrat d'emploi, la mise ou la remise à l'emploi de personnes ayant en charge des enfants et s'insérant nouvellement dans le marché du travail"**

#### **Pour d'autres choix politiques... égalitaires**

Pour conclure, rappelons qu'il est possible et nécessaire de s'opposer à l'idée que, à cause de la crise, « tout le monde doit se serrer la ceinture » et « qu'il est nécessaire de réduire les dépenses publiques ». Au lieu de couper sans cesse dans les dépenses sociales, il est urgent de redistribuer les richesses de manière plus égalitaire tout en préservant les solidarités et la justice sociale. Pour cela, certains moyens budgétaires pourraient être plus justement mis au service de la collectivité, comme les intérêts notionnels. Mais il y a aussi d'autres pistes. Citons, par exemple, une fiscalité plus juste et plus égalitaire portant sur toutes les sources de revenus et de richesses (revenus du capital, taxation de la spéculation,

etc.) ou l'instauration d'une forme de cotisation sociale généralisée - qui ne doit évidemment pas remplacer les cotisations patronales sur les salaires, mais assurer de nouveaux moyens pour couvrir des besoins laissés en souffrance depuis trop longtemps.

Tout ceci relève de choix politiques, de choix de société tout autant que de choix budgétaires. L'égalité et la justice sociale doivent être au cœur des décisions de nos Gouvernements dont les politiques ne doivent pas provoquer une aggravation inacceptable de la situation d'un nombre important de femmes et de personnes précarisées.

## **LES QUATRE SAISONS : UN REVE DE CRECHE PAS COMME LES AUTRES**

Milena Stragioto, Directrice du Coften  
Giovanna Angus, Directrice adjointe

A Saint-Josse, place Bossuet, se trouve une crèche qui accueille, en priorité, les enfants dont au moins un parent est inscrit dans un parcours de formation.

C'est la crèche « Les quatre saisons », la réalisation du rêve fou d'une directrice du COFTeN, qui voulait que les enfants des stagiaires de l'ISP puissent être accueillis dans un lieu chaleureux et enchanté, où tous, enfants et parents, se sentent réellement acceptés, écoutés et accompagnés et où un petit revenu ne soit pas incompatible avec la qualité du service proposé.

Le rêve commence à se concrétiser en 2000.

Un projet de création d'une structure d'accueil pour la petite enfance est introduit au FEDER, dans le cadre des programmes financés entre 2000 et 2006.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement local en synergie avec différents partenaires qui, suivant leur spécificité, développent des services de proximité (maison d'enfants et halte garderie proches des centres de formation, ateliers de recherche active d'emploi, cours d'alphabétisation et de remise à niveau...). L'ouverture d'une nouvelle maison d'enfants à Saint-Josse constitue aussi une nouvelle initiative qui s'insère

dans la sphère « Economie sociale » dans la mesure où elle crée de nouveaux emplois et participe à la revitalisation du quartier où se développent ses activités.

Les objectifs principaux sont : favoriser, par le développement d'un service de proximité, l'entrée en formation, quelle qu'en soit la durée, des femmes qui composent le public potentiel des différents Centres ISP, et plus particulièrement du parent assumant seul la fonction parentale, et soutenir, surtout au début d'un contrat d'emploi, la mise ou la remise à l'emploi de personnes ayant en charge des enfants et s'insérant nouvellement dans le marché du travail.

L'aspect novateur du projet est de développer une complémentarité entre l'offre d'un service de proximité au public visé et l'impulsion d'une démarche citoyenne par le biais d'une collaboration parfaite entre la direction, l'équipe pédagogique et les parents. Celle-ci se concrétise par l'organisation de réunions régulières entre professionnels, la participation de notre projet dans les structures d'accueil petite enfance de la Commune de Saint-Josse et l'organisation de réunions de communication entre parents et professionnels. Lors de ces rencontres nous invitons l'ensemble

<sup>3</sup> « L'individualisation des droits dans l'assurance-chômage », Liliane BABILAS, Revue belge de Sécurité Sociale, n82 (2è trim. 2009)





**"grâce à un contrat de collaboration ONE/ACTIRIS, trois personnes supplémentaires sont engagées (conventions ACS), portant l'équipe à 9 personnes, et la capacité d'accueil augmente passant de 15 à 36 enfants"**

**"depuis sa création le 30.06.2003, la Crèche a accueilli 533 enfants dont au moins 314 enfants de parents inscrits dans un parcours d'insertion. Parmi les parents en insertion, 289 sont des femmes et 13 sont des hommes"**

des parents à nous faire part de leur questionnement, difficultés et solutions trouvées dans l'éducation de leur enfant. Professionnels et parents partagent leurs expériences et ensemble travaillent sur un projet pédagogique favorisant l'autonomie et le bien-être de l'enfant.

De plus, ce projet entre dans l'une des priorités européennes relatives à l'égalité des chances entre hommes et femmes, notamment par rapport à l'emploi.

#### Objectifs spécifiques

- Offrir au public visé un service de proximité assurant à la fois l'accueil, les soins, la sécurité et la prévention en matière de santé d'une vingtaine d'enfants accueillis à temps plein (maison d'enfants), en tenant compte des exigences de la vie professionnelle et de toutes les démarches de formation poursuivies par les parents.

- Promouvoir, dès la petite enfance, un projet pédagogique favorisant l'autonomie des enfants et leur développement harmonieux sur le plan moteur, intellectuel, affectif et social, capable de jeter les bases pour une intégration positive au sein des différents lieux d'éducation qui les accompagneront vers la vie d'adultes et de citoyens.

- Assurer un service de grande qualité à un public en situation précaire et dont l'enfant peut entrer en structure d'accueil petite enfance quel que soit son âge étant donné que l'entrée en formation du parent n'est pas faite en fonction de l'âge de l'enfant.

- Assurer une progression intellectuelle à l'équipe pédagogique par la formation continue, la constante analyse du travail réalisé, et le soutien de la direction.

#### Quantification des objectifs

- Aménagement et équipement d'un lieu d'accueil supplémentaire pour enfants en bas-âge, au sein d'une commune où existent uniquement deux initiatives de ce type.

- Création d'une vingtaine de places d'accueil d'enfants à temps plein.

- Création de 6 emplois (puéricultrice ou profil assimilé + 1 coordinatrice du projet).

- Mise en place d'un programme de formation continue du personnel par des organismes agréés et reconnus, en adéquation avec le projet pédagogique mis en œuvre au sein de l'initiative afin d'assurer et de maintenir la qualité. Le rêve est retenu et financé il devient réalité.

Ayant obtenu l'autorisation de l'O.N.E., la « Maison d'Enfants Les quatre Saisons » voit le jour à Saint-Josse, rue Joseph Dekeyn 18, dans une maison réaffectée à cet usage.

Quinze enfants en bas âge (0 à 3 ans) y sont accueillis par une équipe constituée de six personnes.

Quatre de ces travailleurs sont issus d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle, un est à charge du CPAS et la dernière est sans emploi. L'origine culturelle des travailleurs est très variée (1 Marocaine, 1 Polonaise, 2 Italiennes, 1 Rwandais, 1 Française) : cela fait de la Maison d'Enfants un lieu réellement interculturel où des parents de toute origine se sentent bien accueillis et à leur aise.

En 2006 la Maison d'Enfants se transfère dans des nouveaux locaux (dans les anciens locaux de l'école La Sagesse), plus grands et parfaitement adaptés aux exigences des enfants. Grâce à un contrat de collaboration ONE/ACTIRIS, trois personnes supplémentaires sont engagées (conventions ACS), portant l'équipe à 9 personnes, et la capacité d'accueil augmente passant de 15 à 36 enfants.

L'O.N.E. autorise l'activité non plus en tant que Maison d'Enfants mais en tant que crèche « Les quatre saisons ». Cette agrégation installe le projet dans le long terme si, bien évidemment, les conditions de reconnaissance sont toujours présentes. Cette nouvelle reconnaissance permet l'engagement d'une personne supplémentaire : une infirmière.

En 2010, l'équipe se complète et deux autres puéricultrices sont engagées (toujours grâce à une convention ACS), portant l'équipe à 12 personnes.

Outre les enfants des stagiaires en formation la crèche accueille des enfants de familles fragilisées du quartier : il s'agit de familles à bas revenu, composées de parents souvent chômeurs ou vivant d'autres difficultés.

Depuis sa création le 30.06.2003, la Crèche a accueilli 533 enfants dont au moins 314 enfants de parents inscrits dans un parcours d'insertion. Parmi les parents en insertion, 289 sont des femmes et 13 sont des hommes.



**"comment passer du vécu à une démarche citoyenne ?"**

**"durant toute une année, de ville en ville, les femmes sont invitées à alimenter et compléter « La charte des droits des femmes ». Le 8 mars 2014, la Caravelle terminera son parcours à Bruxelles"**

## LA CARAVELLE DES DROITS

Magali Verdier  
Responsable de Vie Féminine en RBC

En Région bruxelloise depuis plus de 4 ans, Vie Féminine a centré une partie de ses actions sur les violences conjugales. Des femmes se sont exprimées. Mais comment passer du vécu à une démarche citoyenne ? En mettant l'accent sur l'analyse des finances publiques et la participation citoyenne à l'élaboration des budgets dans ce domaine ! Il s'agit de créer les processus indispensables à l'élaboration d'un **budget participatif**, qui associe la société civile et les bénéficiaires des services publics.

Mais l'action des femmes ne s'est pas limitée aux revendications concernant les violences subies par les femmes et leurs prises en charge budgétaires sur la Région. Les femmes réclament un **Conseil régional de l'égalité entre hommes et femmes**, dont on parle depuis plus de 10 ans. Le Conseil devrait assurer le contrôle citoyen sur le budget, et la participation des groupes les plus faibles de notre société, pour évaluer également les coûts des politiques de lutte contre les violences conjugales afin d'orienter celles-ci vers la plus grande efficacité possible. Ce Conseil ne devrait pas se limiter aux questions de violence conjugale. Il aurait à traiter toutes les matières qui touchent plus de la moitié de la population bruxelloise, c'est à dire le logement, la mobilité, l'emploi, l'enseignement, ou encore la santé.

Plusieurs assemblées populaires nommées « **les Agora** » se sont tenues durant l'année 2012, tantôt devant la Gare centrale, tantôt sur des places très fréquentées. Elles ont ouvert avec les femmes des discussions sur nos droits à la santé dans tous ses aspects, y compris l'absence de violence. Mais les femmes sont aussi touchées de manière spécifique par l'austérité. Pourtant, ce sont elles qu'on entend le moins. De manière générale, les hommes sont plus habitués que les femmes à prendre la parole en public, ce qui entraîne une nette prédominance de la parole masculine dans les débats. Nous voulons vivre l'expérience d'un lieu où seules les femmes pourront prendre la parole et garantir ainsi l'appropriation du débat public par les femmes.

Du 8 mars 2013 au 8 mars 2014, ce travail se poursuit avec **la Caravelle des Droits des femmes** : « Face au déni des droits des femmes dans notre société, nous voulons réaffirmer avec force qu'elles ont le droit d'avoir des Droits ! ». Durant toute une année, de ville en ville, les femmes sont invitées à alimenter et compléter « La charte des droits des femmes ». **Le 8 mars 2014**, la Caravelle terminera son parcours à Bruxelles au terme de plusieurs ateliers- débats sur l'accès à la justice, des informations sur les effets des mesures d'austérité, sur les garderies et le troc comme échange d'actions et d'informations.







## SANTÉ ET LOGEMENT : QUELS ENJEUX POUR LES FEMMES

Selon l'OMS, la santé, c'est l'état de bien-être physique, social et mental. Elle est étroitement liée aux conditions de vie. Nos écrits plaident pour une attention accrue aux besoins spécifiques des femmes en matière de santé et de logement.



### LA SANTÉ DES FEMMES À BRUXELLES « REGARD DE GENRE SUR QUELQUES INDICATEURS »

Gabrielle Clotuche

Administratrice à Mutualité Saint Michel et à l'ANMC

**"une partie importante de la population vit dans une situation précaire, un Bruxellois sur quatre vit sous le seuil de risque de pauvreté et les inégalités sociales de santé à l'intérieur de la Région sont très marquées"**

**"d'une manière générale les ménages bruxellois doivent plus souvent postposer des soins pour raisons financières que les ménages dans le reste du pays"**

**"les jeunes Bruxellois se sentent plus souvent en mauvaise santé que les jeunes des grandes villes de Wallonie et de Flandre"**

Le Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise 2010 sert ici de guide pour éclairer la santé des femmes à Bruxelles par quelques indicateurs. Ceci limite nécessairement l'exercice mais démontre l'intérêt de s'y attarder.

La Région de Bruxelles-Capitale a une population en croissance, l'âge moyen diminue mais la part des 80 ans et plus parmi les plus de 65 ans est en augmentation, on parlera d'un indice d'intensité du vieillissement.

Cela concerne directement les femmes car leur proportion dans la population est supérieure à celle des hommes dès l'âge de 50 ans, elle atteint 65 à 95 % dès 80 ans.

Le taux de natalité est en constante augmentation et le taux de fécondité des femmes augmente fortement pour les plus de 30 ans ; pour près d'une naissance sur deux, la mère n'a pas la nationalité belge.

Par contre le taux de mortalité tout âge confondu continue de diminuer. Celui des femmes est supérieur à celui des hommes parce qu'il y a plus de femmes âgées dans la population. Le risque de décéder avant l'âge d'un an est plus de deux fois plus élevé pour un enfant né dans un ménage sans revenu du travail que dans un ménage à 2 revenus.

Une partie importante de la population vit dans une situation précaire, un Bruxellois sur quatre vit sous le seuil de risque de pauvreté<sup>2</sup> et les inégalités sociales de santé à l'intérieur de la Région sont très marquées. Ces inégalités

sociales ont des causes multiples parfois éloignées du domaine de la santé : l'éducation, l'accès à l'emploi, les conditions de travail, l'âge de la retraite, la politique du logement, les politiques de redistribution des richesses (fiscalité, aides sociales, ...), l'accès aux soins et le coût des soins. Le Rapport met toutefois en évidence la difficulté de mesurer l'impact spécifique du statut social pour des problèmes de santé qui sont également largement influencés par des facteurs culturels.

D'une manière générale les ménages bruxellois doivent plus souvent postposer des soins pour raisons financières que les ménages dans le reste du pays, et ce pour tout type de ménage, quel que soit le revenu ou le groupe d'âge. Si les différences entre les hommes et les femmes est nette pour l'ensemble du pays, à Bruxelles les taux ne varient guère selon le sexe.

Malgré ce constat, la santé perçue – notion qui englobe à la fois le bien-être et la santé au sens large – est jugée satisfaisante, bonne, voire très bonne par 75% des bruxellois. Les femmes sont plus nombreuses parmi les non satisfaits et ceci varie avec l'âge : ainsi, la proportion de jeunes filles (15-24 ans) s'estimant être en mauvaise santé vaut plus du double de celle des jeunes garçons. Cet écart est moindre chez les personnes âgées mais néanmoins significatif.

D'une manière générale les jeunes Bruxellois se sentent plus souvent en mauvaise santé que les jeunes des grandes villes de Wallonie et de Flandre. Les différences varient de manière importante selon le niveau de diplôme (hommes ou femmes).

**"entre 1997 et 2004, on note un accroissement des inégalités sociales face au diabète pour les femmes avec surtout une augmentation de la prévalence dans les catégories sociales plus défavorisées"**

**"la mortalité prématurée (avant l'âge de 75 ans) des femmes d'Afrique subsaharienne est deux fois plus élevée que celles des femmes belges"**



Des attitudes alimentaires favorables à la santé comme prendre un petit déjeuner ou consommer régulièrement des fruits et légumes ou du poisson sont le fait plus fréquent des femmes, sans différences significatives entre catégories sociales.

Les Bruxelloises ne pratiquant aucune activité sportive ou de loisir sont plus nombreuses que les Bruxellois ( 30.4% / 22.8% ). Ces différences sont plus marquées pour les moins de 35 ans et les plus de 65 ans, et plus encore en fonction du niveau d'instruction.

Le tabagisme des femmes bruxelloises s'est accru au cours des dernières décennies mais est actuellement en diminution ; il est en outre plus faible que dans le reste du pays. Notons toutefois que dans l'enseignement technique, 29% des adolescentes fument quotidiennement.

La consommation d'alcool en Région bruxelloise est moindre qu'ailleurs en Belgique. Elle est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. Un homme sur 3 et une femme sur 5 ont une consommation d'alcool à risque c'est-à-dire une alcoolisation excessive ponctuelle ou chronique, engendrant des dangers pour la personne ou autrui (accidents, violence, maladie, ...).

Les taux de mortalité des femmes sont beaucoup plus faibles que ceux des hommes pour les décès liés aux drogues illicites mais un peu plus élevés pour les décès liés aux médicaments psychotiques.

Les inégalités de prévalence d'affections chroniques (maladie cardiaque grave, maladie respiratoire chronique, diabète ou obésité) en fonction du niveau d'instruction sont nettement plus marquées pour les femmes que pour les hommes et ceci à tout âge. Entre 1997 et 2004, on note un accroissement des inégalités sociales

face au diabète pour les femmes avec surtout une augmentation de la prévalence dans les catégories sociales plus défavorisées.

On observe une fréquence nettement plus élevée de troubles du sommeil, de troubles dépressifs chez les femmes turques. Si une partie de ces problèmes peuvent s'expliquer par le statut social, même à niveau d'instruction égal, les femmes turques présentent plus souvent des troubles dépressifs. Mais ces plaintes ne s'accompagnent pas de consultations plus fréquentes ni de prises de médicaments<sup>4</sup>.

Les Bruxellois d'Afrique subsaharienne apparaissent comme un groupe particulièrement vulnérable face à la santé, tant pour la période périnatale avec un taux élevé de prématurité et de décès fœto-infantile, qu'à l'âge adulte. Cette communauté présente des taux de mortalité élevés liés aux infections acquises dans les pays d'origine (sida, hépatites) mais aussi aux accidents vasculaires cérébraux, au diabète et aux accidents (sauf ceux de la circulation).

La mortalité prématurée (avant l'âge de 75 ans) des femmes d'Afrique subsaharienne est deux fois plus élevée que celles des femmes belges.

Par contre, la mortalité prématurée des femmes turques ou marocaines est inférieure à celle des belges. Ce fait ne signifie pas pour autant que l'état de santé de ces populations soit systématiquement meilleur que celui de la population belge. Par exemple, les femmes turques et marocaines déclarent beaucoup plus souvent souffrir de diabète, lequel peut s'expliquer principalement par la prévalence d'excès pondéral et d'obésité.

Le taux de vaccination contre la grippe est moindre en Région bruxelloise que dans le pays ou les autres régions. Il augmente avec l'âge, en particulier parmi les résidents de maisons de repos. Hors les maisons de repos, les femmes, quel que soit l'âge, ont plus souvent recours à la vaccination. Le taux de vaccination contre le tétanos diminue avec l'âge et cette chute intervient plus tôt chez les femmes. Dans la population âgée surtout féminine le taux de vaccination est jugé largement insuffisant. Les données relatives à la vaccination contre l'hépatite B ne révèlent pas de différence entre les sexes.

1. Le regard est posé sur une série d'indicateurs publiés par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise 2010, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2010.

2. Seuil de risque de pauvreté : fixé à 60% du revenu médian disponible.

3. Voir p. 153 du Tableau de bord susmentionné.

4. Des études néerlandaises révèlent de même une prévalence nettement plus élevée de dépression et de problèmes psycho-émotionnels chez les femmes turques.





**"l'offre et l'utilisation des soins sont d'importants déterminants de l'accès aux soins. Selon une étude de l'INAMI, la dépense moyenne annuelle par bénéficiaire bruxellois est inférieure de 42 € à la moyenne du pays"**

**"de plus, les femmes âgées issues de l'immigration qui se retrouvent dans un isolement important souvent doublé de précarité et chez qui les problèmes de santé mentale comme l'anxiété et la dépression ont souvent été passés sous silence, vont exiger que l'on y soit attentif"**

**Trois dépistages importants pour les femmes sont mentionnés dans le Tableau de bord :**

Hyperglycémie, près de 60% des femmes déclarent avoir bénéficié d'un contrôle de la glycémie au cours des 3 dernières années, c'est 12% de plus que les hommes et la différence augmente avec l'âge.

Cancer du sein, un taux de participation relativement faible (10.4%) au programme public de dépistage depuis 2002 mais l'existence depuis de nombreuses années d'un programme de dépistage individuel sur l'initiative des médecins et gynécologues permet d'estimer à 50% la couverture totale.

Cancer du col de l'utérus, à Bruxelles 74% des femmes de 25 à 64 ans déclarent qu'elles ont eu un frottis du col de l'utérus au cours des trois dernières années. Ce taux est similaire à celui observé ailleurs dans le pays. Il existe néanmoins un gradient social marqué à Bruxelles : le taux est significativement moins élevé pour le groupe possédant au maximum un diplôme secondaire inférieur et n'est que du tiers chez les Turques, de la moitié chez les Marocaines.

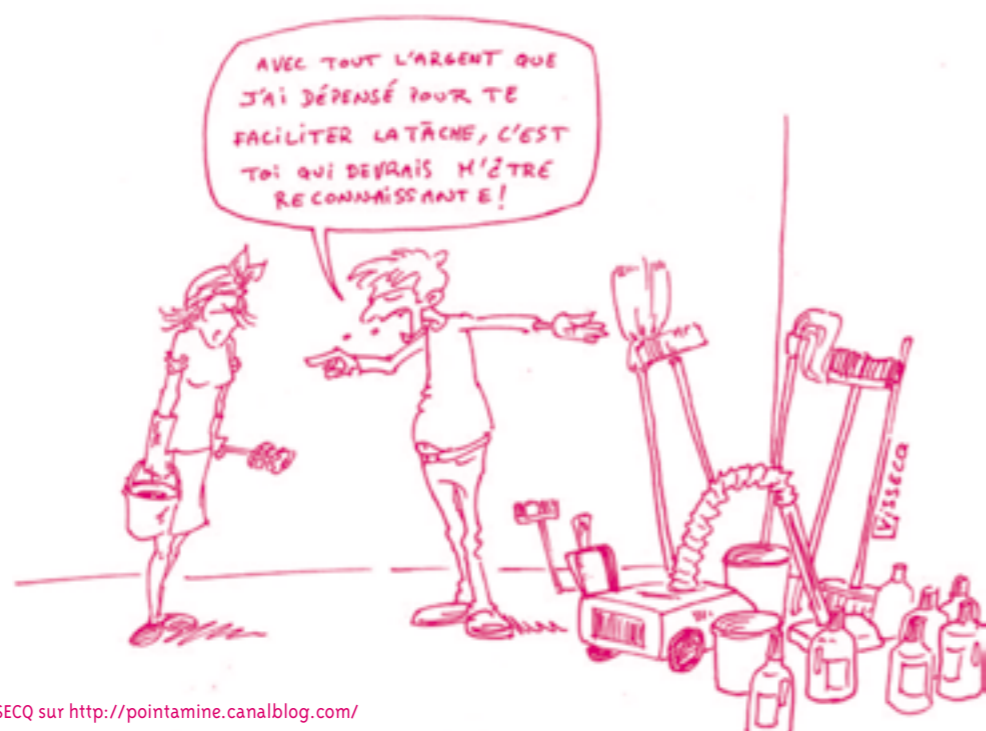
L'offre et l'utilisation des soins sont d'importants déterminants de l'accès aux soins. Selon une étude de l'INAMI, la dépense moyenne annuelle par bénéficiaire bruxellois est inférieure de 42 € à la moyenne du pays. A Bruxelles, on consomme

moins de soins à domicile, on s'affilie moins à un Dossier Médical Global, mais on recourt plus à la médecine spécialisée, aux soins dentaires, aux maisons de repos et aux hôpitaux.

Le nombre de séjours hospitaliers a augmenté entre 1999 et 2006, surtout les hospitalisations de jour des femmes sauf pour les plus de 65 ans. La durée de séjour est fort semblable pour les hommes et les femmes avec une durée plus longue pour les femmes de plus de 65 ans.

Même si la population bruxelloise rajeunit, sa part de population très âgée augmente avec un pourcentage de 70% de femmes dans la tranche d'âge des 85-89 ans en 2008. Les personnes seules très âgées sont surtout des femmes et elles sont sur-représentées en maisons de repos et de soins. De plus, les femmes âgées issues de l'immigration qui se retrouvent dans un isolement important souvent doublé de précarité et chez qui les problèmes de santé mentale comme l'anxiété et la dépression ont souvent été passés sous silence, vont exiger que l'on y soit attentif.

Ce qui précède plaide pour une attention aux besoins spécifiques des femmes en matière de santé. Le transfert de certaines compétences en matière de santé vers les entités fédérées oblige à mener une réflexion qui englobera cette dimension à l'avenir.



Source des illustrations : VISSECO sur <http://pointamine.canalblog.com/>

## RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES

Santé et conditions de vie sont indissociables

Aurelia Jane Lee  
Mutualité Saint Michel

**Q**uand on parle de santé, qu'entend-on par là ? « Un esprit sain dans un corps sain » a écrit Juvénal. Il semble évident que l'un ne va pas sans l'autre, et cependant, il n'est pas toujours facile de comprendre les interactions entre la santé, le mental et l'environnement.

Selon l'OMS, la santé est bien plus que l'absence de maladie. C'est un état de bien-être physique, social et mental. Elle est donc étroitement liée aux conditions de vie. Et aujourd'hui, la promotion de la santé, qui est une des missions des mutualités, met de plus en plus l'accent sur cette approche plus globale de la santé.

« Mieux vaut prévenir que guérir » dit la sagesse populaire. Actuellement, nous vivons dans un système de soins encore fort orienté vers le curatif, plutôt que vers la prévention. Travailler en amont sur la façon dont on peut agir soi-même pour sa santé, en partenariat avec le monde médical et paramédical, avec les travailleurs sociaux et les éducateurs, est devenu un enjeu de taille.

Cette vision globale de la santé se heurte aussi au cloisonnement des disciplines. Les professions se sont spécialisées. Il s'agit, aujourd'hui, de travailler plus en réseau avec les différents intervenants.

Un dernier défi est le poids de plus en plus important de la santé mentale. Première cause d'invalidité, les troubles de la santé mentale sont en augmentation constante.

Pour ces différentes raisons, il apparaît donc important de soutenir des initiatives qui tiennent compte des nombreux facteurs sociaux, culturels, économiques et mentaux qui peuvent intervenir dans la santé des personnes. Guérir la maladie quand elle est là, voilà sans doute le rôle des médecins ; donner à chacun les moyens (matériels et cognitifs) de vivre (plus) sainement est la mission de tous les acteurs de la promotion de la santé.

C'est une entreprise de plus longue haleine, mais dont les effets sont durables. Cela passe notamment par la réduction des inégalités sociales face à la santé. Et cela englobe de nombreuses dimensions, au-delà de l'accès à la sécurité sociale

et aux soins : l'accès à un environnement sain, à un emploi, des contacts sociaux, de meilleures conditions de logement etc.

C'est ce que font de nombreuses associations de terrain. Nous vous proposons ici un focus sur une initiative que la MC Saint-Michel soutient à Malibran :

Le Salon des femmes : bien plus qu'un salon de coiffure c'est un petit cocon de douceur, aux couleurs gaies, perché au sommet du bâtiment qui abrite les bureaux de chômage de la CSC. On en connaît l'adresse (45 Rue Malibran) parce que le CPAS nous l'a confiée ou tout simplement par le bouche à oreille.

Car le Salon des Femmes, en moins d'un an, s'est déjà fait une réputation telle que son carnet de rendez-vous est déjà complet jusqu'à la mi-mai.

### Se sentir bien d'abord

Destiné spécifiquement aux femmes qui traversent une passe difficile (mamans solo, chercheuses d'emploi ou autre) et dont les finances ne permettent pas de s'offrir le luxe du coiffeur ou de l'esthéticienne, ce salon social leur offre ces services pour la modique somme de 5 euros.

Parce que se sentir bien dans sa peau, prendre soin de son apparence, se mettre en valeur et prendre un peu de temps pour soi n'est pas futile. C'est même chaudement recommandé !

Parce que la façon dont on se sent se reflète sur le visage, au Salon des Femmes ont fait plus que coiffer et maquiller. On prend le temps, on est à l'écoute, on accueille chacune, on prend soin du moral comme du physique. L'image de soi est très importante pour retrouver la confiance.

### Un espace de parole

Le Salon des Femmes est une véritable entreprise de réinsertion socioprofessionnelle et a pour objectif d'accompagner chaque cliente dans son cheminement personnel. Parfois, il s'agit déjà simplement d'être là, d'offrir une oreille attentive. Mises en confiance, les femmes se déchargent un peu de leurs fardeaux, osent parler de leurs difficultés. Elles se sentent entendues. Elles reviennent. Parfois avec une amie, une sœur, une fille. ▶





**"l'aide peut être très concrète : au Salon des Femmes, il est aussi possible de retravailler son CV, de bénéficier des conseils d'une styliste, d'une assistante sociale..."**

L'aide peut être très concrète : au Salon des Femmes, il est aussi possible de retravailler son CV, de bénéficier des conseils d'une styliste, d'une assistante sociale...

Les bénéfices se voient sur le long terme : certaines clientes ont décroché un emploi, ou se sont métamorphosées. Elles reprennent confiance en elles, font des projets et reprennent leur vie en main. Elles apprennent à ne pas se sentir coupables de prendre un temps pour elles.

#### Remettre le pied à l'étrier

Le succès de l'initiative révèle un réel besoin au sein de la population bruxelloise. De nombreuses femmes vivent seules, avec des enfants à charge. Leur salaire est souvent loin d'être suffisant pour les dépenses de la famille. Certaines n'ont pas d'emploi. Le découragement fait que parfois elles n'en cherchent plus, elles n'ont plus la force, elles ont « décroché ». Le Salon des Femmes leur

permet de « remettre le pied à l'étrier ». On ne les rend pas dépendantes ; au contraire, on stimule leur autonomie, on les amène à découvrir leurs propres ressources et à acquérir une meilleure estime d'elles-mêmes. Le Salon des Femmes crée aussi du lien, et encourage à la solidarité.

#### Il faudrait plus d'initiatives en ce sens !

Mais les projets de ce genre ont du mal à se démultiplier. Ici, l'initiative à la base est privée. Le Salon des Femmes bénéficie du soutien de nombreux sponsors, qui lui fournissent les locaux (la MC Saint-Michel), le matériel (L'Oréal), le mobilier (Ikea), le revêtement de sol (Quickstep)... C'est une chance ! Les initiatrices du projet ont déployé beaucoup d'énergie pour le mettre sur pied, et quand elles voient ce que cela donne aujourd'hui, elles restent motivées et convaincues de l'intérêt du concept. Cependant, sans subsides, c'est très difficile de se déployer.

Le Salon des Femmes  
Rue Malibran 45  
Tél. : 02/646.00.16  
www.lesalondesfemmes.be



## POPULAIRE AVEZ-VOUS DIT ?

Christine Steinbach

Présidente des Equipes Populaires

« Vous avez dit milieu populaire ? Vous pensez donc que ce monde existe encore ? Vous ne voulez toujours pas croire que les classes sociales ont disparu ? Vous espérez peut-être voir resurgir des cohortes d'ouvriers qui descendent dans les rues pour défendre leur salaire et protéger leur outil ? Vous pensez que la solidarité, ça marche toujours ? Vous n'avez pas remarqué qu'aujourd'hui tout le monde choisit son parcours ! Vous n'avez pas compris qu'enfin chacun est responsable de son destin ! »

Si pendant de nombreuses années la notion de classe populaire a été bannie dans le langage des politiques, celui de nombreux intellectuels aussi les crises financières, politiques, environnementales



et sociales de ces dernières années modifient en profondeur la notion de bien-être, l'accès au plein emploi, les perspectives de croissance et les rapports sociaux.

Pour tous les membres des Equipes Populaires, l'action se mène avec « des gens, travailleurs avec ou sans emploi, habitants de villes, de cités ou de campagnes, familles aux revenus parfois très corrects, parfois dérisoires, diplômés ou non, qui racontent leurs vies mais aussi leurs espoirs et leurs perspectives de changement ». Mais nombreuses sont les personnes avec lesquelles nous travaillons qui connaissent de graves problèmes d'isolement et d'endettement.

#### Se loger, comment ?

L'on se rend compte que l'accès au logement se rétrécit en région bruxelloise et devient dès lors un facteur d'endettement et entraîne de plus en plus d'individus dans la spirale d'appauvrissement. A Bruxelles où l'on compte 60% de locataires, les loyers ont augmenté entre 2008 et 2010, rien que 2 années, de 4,2%. Et ce sont les logements les moins confortables qui ont vu les plus grandes augmentations. A Bruxelles il faut disposer

**"or on constate qu'en dessous de 1000 €, la part du budget réservée au loyer est de 64%"**

**"10% de familles monoparentales que l'on devrait appeler des « femmes monoparentales » (plus de 85% en RBC) dont les logements sont situés pour la quasi totalité dans la 1ère et la 2e couronne"**

**"des expériences se mettent en place que nous voulons promouvoir, telle l'habitat Kangourou, la personne âgée qui héberge un jeune ou vice et versa, mais aussi la co-construction d'un habitat qui ouvre les espaces collectifs et préserve ceux de l'intimité. Notre « chez soi » doit-il toujours rester le même ?"**

d'au moins 2000 € pour se loger à un prix supportable. Le loyer moyen est de 640 € avec des écarts.

Pour éviter l'endettement, on considère que la part du loyer dans le budget d'un ménage ne doit pas dépasser 30%. Or on constate qu'en dessous de 1000 €, la part du budget réservée au loyer est de 64%, pour les revenus situés entre 1000 et 1500 € elle est de 44%, pour les revenus situés entre 1500 et 2000€ elle est de 35%, alors qu'elle n'est plus que de 28% pour les revenus de plus de 3500 €. Ainsi les 30% des Bruxellois les plus pauvres n'ont plus accès qu'à 4% du logement locatif. Il y a 15 ans, ils avaient accès à 15% du logement locatif ! Les groupes de locataires se répartissent entre :

- 43% de personnes seules dont 5% vivent en cohabitation
- 47% de couples dont 28% avec enfants et 19% sans enfant
- 10% de familles monoparentales que l'on devrait appeler des « femmes monoparentales » (plus de 85% en RBC) dont les logements sont situés pour la quasi totalité dans la 1ère et la 2e couronne.

#### Quelques perspectives

Le logement est un des facteurs qui contribue à l'émancipation. Être mal logé ou consacrer plus de 60% de son budget au logement ne font que l'empêcher. Pour les Equipes Populaires, l'instauration d'une régulation du marché locatif privé est devenue prioritaire. Elle passe par un encadrement des loyers et le contrôle des performances énergétiques. Mais la régulation du marché locatif s'inscrit dans une démarche plus globale et porte aussi sur la culture, l'école, et la recherche d'espaces de vie collectifs.

Si en milieu rural, l'accès à la culture est conditionné par la propriété d'une voiture, à Bruxelles, malgré l'offre diversifiée et importante, l'accessibilité se réduit voire n'existe pas pour un nombre croissant de la population. Comment des femmes seules avec un ou des enfants pourraient-elles consacrer du temps et de l'argent à des activités culturelles qu'elles soient artistiques ou de réflexion, quand elles consacrent toute leur énergie à trouver et garder un emploi? Or la culture offre des chemins multiples qui sont à la fois, l'évasion vers le rêve, la recherche d'un imaginaire qui éclaire le réel, la découverte des mots, des images, des musiques pour dire l'inacceptable et peut-être la capacité de révolte.

Des écoles mixtes socialement, des écoles multiculturelles, des écoles qui s'ouvrent aux

enfants des différents quartiers. Tant de luttes menées pour démocratiser l'école ! Et pourtant force nous est de constater que la situation s'aggrave d'année en année. Les écoles sont de plus en plus cloisonnées. Beaucoup sont devenues utilitaristes et orientées sur la performance individuelle et compétitive. L'école reste un lieu essentiel. C'est aussi celui où il nous faut davantage investir dans la compréhension des mécanismes qui accentuent, renforcent et figent les inégalités entre filles et garçons. Apprendre à nommer les stéréotypes qui figent les rôles féminins et masculins et enferment les filles, les rendre visible et les combattre fait partie des enjeux que nous souhaitons intégrer dans nos actions avec les femmes du Mouvement.

Vivre ensemble dans un univers où l'individualisme s'est imposé comme référence essentielle de nos modes de vie et d'accès au « bonheur », n'est-ce pas un leurre, une mission impossible pour nous, engagés dans le mouvement ? Deux axes de travail nous paraissent intéressants pour résister et construire un autre monde ensemble, celui d'une interprétation plus large de l'habitat et celui des espaces collectifs.

Les initiatives qui existent au EP visent à permettre de développer une activité concrète, cela peut passer par le jardin collectif, qui répond à une demande, et peut permettre de générer du débat (ex sur la propriété) et d'amener les aspirations et les réalités de vie de nos publics dans des lieux où se discute le changement social (ex au Festival des Libertés).

Comment aussi élaborer une vision plus large de l'habitation ? Les conditions de vie se transforment et les crises économiques et financières nous imposent des changements. Les alternatives aux logements individuels ne peuvent se réduire à la promotion du logement passif. Construire un habitat intergénérationnel nous paraît autant si pas plus essentiel. Des expériences se mettent en place que nous voulons promouvoir, telle l'habitat Kangourou, la personne âgée qui héberge un jeune ou vice et versa, mais aussi la co-construction d'un habitat qui ouvre les espaces collectifs et préserve ceux de l'intimité. Notre « chez soi » doit-il toujours rester le même ? Peut-il évoluer avec les âges qui changent ? Des femmes modifient les repères, construisent des espaces de vie nouveaux. Nous voulons nous appuyer sur ces expériences, les rendre visibles et ouvrir un débat sur les changements qu'elles engrangent.





## Y-A-T-IL UN FUTUR POUR LES FILLES ?

Le rapport de l'institution scolaire passe de manière massive par la maman et la sœur.  
Garçons et filles dans l'enseignement technique et professionnel au centre des défis à relever.

### MÈRES ET FILLES DANS UN FACE À FACE À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Marijo Sanchez

Pédagogue et ex-directrice dans l'enseignement technique et professionnel

**"les métiers enseignés très connotés divisent le corps des enseignants entre métiers « féminins » et métiers « masculins ». Les élèves qui fréquentent ces écoles répondent à cette configuration des corps de métiers ; les parents s'en accommodent"**

S'interroger sur la femme dans l'enseignement secondaire nécessite quelques précautions intellectuelles, que l'on parle de l'étudiante, de la parente ou de l'enseignante. En effet, quelle que soit la thématique abordée, il est toujours indispensable de préciser d'abord de quel enseignement on parle et dans quelle zone, tant le rapport de classe sévit dans ce secteur.

C'est donc au titre de pédagogue depuis plus de vingt ans dans l'enseignement technique et professionnel à Bruxelles que je m'exprime. A cet endroit là, la division des genres se manifeste à tout niveau. Les métiers enseignés très connotés divisent le corps des enseignants entre métiers « féminins » et métiers « masculins ». Les élèves qui fréquentent ces écoles répondent à cette configuration des corps de métiers ; les parents s'en accommodent.

Particulièrement fréquentées par des enfants de milieux populaires, marqués d'un passé migrant plus ou moins récent, à la division de genre se superpose la division de classe, qui dans cette population se traduit par la quête d'un avenir matériel et social meilleur.

Le cadre ainsi posé, le statut des jeunes filles dans l'enseignement technique et professionnel peut s'observer sur deux axes, celui du processus d'émancipation par rapport à un avenir tout tracé de femmes au foyer (gagnant quelques sous grâce aux titres services), et celui de sœur — future mère — des jeunes garçons prédéterminés eux à assurer la relève ouvrière, avec ou sans emploi.

Il me semble qu'il s'agit là d'une première caractéristique différenciant les filles des garçons dans l'enseignement technique et professionnel. Si ces filières de relégation continuent d'être le

réceptacle de cette catégorie sociale condamnée à l'exclusion lorsqu'elle n'est pas capable d'excellence par le code scolaire, les filles y trouvent cependant un garde fou spécifique contre l'arrêt précoce d'une scolarité. Dans un contexte de stigmatisation négative de ce type d'enseignement, là où les filles peuvent trouver une piste secondaire d'émancipation, les garçons restent réduits à leur statut d'« échoueurs » scolaires.

Les statistiques confortent ce point de vue d'un taux de réussite plus élevé chez les filles que chez les garçons toutes filières confondues.

En d'autres termes, dans ce type d'école, la position de l'étudiante au sein de l'institution apparaît, d'une certaine manière, comme le modèle à suivre, l'exemple du bon élève tant du point de vue de la performance scolaire que du point de vue du comportement social.

Elles assument dès lors une fonction nouvelle, renforcée par la famille, celle de régulatrice du comportement des garçons. En effet, le rapport de l'institution scolaire avec la famille passe de manière massive par la maman ou la sœur ; le parent masculin n'intervenant en général qu'en bout de course, en désespoir de cause, dans un schéma strictement répressif.

Cette deuxième caractéristique différenciant les genres à l'école, me paraît essentielle dans la réflexion nécessaire sur la revalorisation des filières qualifiantes, en ce qu'elles mettent en évidence des mécanismes d'intégration positive.

J'ai toujours trouvé très intéressant la manière dont les mamans s'approprient l'institution scolaire pour mettre en place des stratégies

**"j'y croise depuis des années, des mères exceptionnelles, interpellant l'école pour éviter un mariage forcé, un enfermement juvénile ou un retour précoce vers le pays d'origine, aussi bien que pour trouver des issues à leur propre statut de femmes maltraitée ou abandonnée"**

**"l'étudiante s'avère être une interlocutrice plus efficace que les mamans"**

**"observer et accepter les positionnements des familles, en ce qu'elles proposent à l'école un rapport de dialogue respectueux des différences, là où règnent encore bien trop fort un rapport de dialogue inégalitaire entre dominés et dominants"**

d'autonomisation sociale de leurs enfants. Tout ce passe comme si l'école était le partenaire privilégié de leur combat familial pour assurer un avenir meilleur à leurs enfants, par delà la réussite scolaire. J'y croise depuis des années, des mères exceptionnelles, interpellant l'école pour éviter un mariage forcé, un enfermement juvénile ou un retour précoce vers le pays d'origine, aussi bien que pour trouver des issues à leur propre statut de femmes maltraitée ou abandonnée. Leur position d'interlocutrices privilégiées avec l'école a constitué, me semble-t-il, le point d'ancrage d'un chemin d'enculturation au bénéfice de toute la famille.

Ce point de rencontre entre les mères et l'école se met en place lentement et n'est pas exempt d'incompréhensions réciproques.

Personnellement il m'a fallu du temps pour poser la relation école/famille dans les termes que ces femmes nous proposaient. Mes propres préjugés psychosociaux ajoutés au besoin de trouver des réponses rapides aux situations sociales problématiques dans l'école, m'ont trop souvent amenée à des fausses interprétations des stratégies qu'elles proposaient. Ainsi, à une situation complexe et compliquée face à laquelle une maman nous demandait d'avancer avec précaution et par pallier, nous avons souvent trop vite fait de décider unilatéralement l'intervention d'un père ou d'un grand-frère, au grand dam d'ailleurs de la mère autant que de l'enfant. Et force fut de constater qu'en dehors d'une réponse répressive, voire agressive, du parent, nous n'avons guère eu de meilleures réponses ; mais elles étaient plus rapides, et d'une certaine manière plus radicales.

L'ouverture du dialogue et du partenariat éducatif avec les mères a installé progressivement l'étudiante dans le rôle d'intermédiaire entre la famille, singulièrement la mère, et l'institution scolaire. Riche d'une meilleure connaissance du fonctionnement de l'école, armée du statut de bonne élève, en même temps que membre d'une communauté familiale dont elle connaît tous les codes, l'étudiante s'avère être une interlocutrice plus efficace que les mamans. En outre, leur présence dans l'école, assure à toute la communauté scolaire une meilleure régulation interne. Nous le constatons notamment dans la gestion des bagarres de cours de récréation, souvent le fait de garçons obéissants pourtant à l'autorité de leurs aînées.

Cela étant ne nous y trompons pas. Ces constats, s'ils devaient se vérifier au-delà d'une interprétation empirique de mon propre vécu, ne constituent qu'un ensemble de pistes d'analyses qui doivent nous amener à réfléchir aux stratégies de réformes scolaires unanimement souhaitées.

Les filières techniques et professionnelles ne seront pas valorisées par le fait que les filles s'y trouvent, et s'y intègrent bien, pas plus que l'échec ou l'abandon scolaire ne sera résorbé par l'implication massive des mères et des sœurs dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, sœurs et frères. Ce qui importe dans cette lecture de la situation, c'est d'observer et d'accepter les positionnements des familles, en ce qu'elles proposent à l'école un rapport de dialogue respectueux des différences, là où règnent encore bien trop fort un rapport de dialogue inégalitaire entre dominés et dominants.

Il conviendrait pour ce faire, de suivre et d'analyser les chemins individuels de résilience en profondeur, sans trop légèrement s'arrêter à l'apparence du paraître voilé ou pas.





**"reste à l'institution scolaire à vouloir et pouvoir intégrer dans ses stratégies institutionnelles, cette forme de rapport à la famille qui bouleverse complètement nos logiques de compréhension"**

Mes origines populaire et immigrée, m'ont appris, que dans nos milieux déracinés les rapports hommes femmes au sein des familles et des communautés empruntent à la fois aux codes des cultures d'origines et à la fois aux codes sociaux de la société d'accueil avec pour espace privilégié de cette adaptation, l'école. L'enfant dans ce contexte là, s'approprie à l'un et à l'autre espace de vie les ressources nécessaires à leur propre construction identitaire. Les femmes, peut-être par le fait qu'elles sont socialement moins stigmatisées négativement, mais aussi moins investies du rôle de sauvegarde des valeurs d'origines (c'est le garçon qui assurera la descendance dans le respect des valeurs traditionnelles) ont gagné en potentiel d'émancipation.

Ce propos évidemment peut apparaître totalement opposé au sens du combat féministe tel que nous le connaissons, surtout si j'y ajoute qu'il est sans doute —à mon sens— plus difficile d'être un adolescent qu'une adolescente. Pourtant, force est de constater que l'intérêt légitime pour la condition féminine dans ces milieux largement présents dans l'enseignement technique et professionnel, a trop largement ignoré, la nécessaire enculturation de ses

hommes. Le contexte social, particulièrement sécuritaire à l'égard des jeunes garçons résidents des rues urbaines, a laissé ce groupe social là complètement démuné et désemparé. Il est donc finalement assez logique que ce soit la gente féminine qui puisse aujourd'hui organiser les stratégies d'émancipation au profit des membres du groupe.

Reste à l'institution scolaire à vouloir et pouvoir intégrer dans ses stratégies institutionnelles, cette forme de rapport à la famille qui bouleverse complètement nos logiques de compréhension. L'enfermement des femmes à la maison au nom de la nécessaire sauvegarde de la réputation familiale n'empêche pas qu'elles sont, de fait, investies de la mission d'ouverture sur la société, en ce compris le parcours scolaire et professionnel des hommes. Accepter ce mode d'organisation familiale est une condition nécessaire pour l'école afin d'assurer ses réformes qualitatives tout en participant au combat légitime d'émancipation des femmes.

Ce n'est qu'à partir du moment où l'institution scolaire acceptera ce bouleversement des codes qu'elle participera réellement aux combats de ces femmes étudiantes, sœurs et mères, pour leur propre émancipation sociale individuelle.



## JEUNE FEMME MILITANTE ENGAGÉE À LA JOCF TÉMOIGNAGE COMME UN APPEL À D'AUTRES TÉMOIGNAGE

Aurore

Pour moi militer signifie œuvrer pour changer les choses. Dans cette société sexiste, être une femme et revendiquer les mêmes droits qu'un homme est toujours difficile. Il reste un écart salariale de 23%, une femme qui veut travailler dans certain secteur ou à une place plus haute dans une hiérarchie doit se battre beaucoup plus pour obtenir ce qu'elle souhaite. Encore aujourd'hui, l'avis d'un homme à tendance à être plus écouté et plus pris au sérieux que celui d'une femme.

Je veux faire évoluer les mentalités, faire respecter nos droits! Être une femme et être militante font partie de mon identité.

**"l'ordonnance contraint le gouvernement bruxellois à porter une attention systématique à l'égalité entre hommes et femmes dans ses politiques"**

**"la dimension de genre devra également être intégrée dans les plans et contrats de gestion ainsi que dans les instruments de planification stratégiques des services publics bruxellois"**

## FEMMES ET DÉCIDEURS

Entre timides avancées et ruptures

## LA POLITIQUE GENRÉE DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS

Catherine Morenville

Assistante écolo des groupes parlementaires Cocof et Cocom

**D**ans son accord gouvernemental 2009-2014, le gouvernement bruxellois affirmait sa volonté d'intégrer la dimension genre dans l'ensemble de ses compétences politiques. Un objectif plutôt ambitieux. A un peu plus d'un an de la fin de législature, petit bilan de ce qui a été réalisé ou va l'être...

L'ordonnance Gender Mainstreaming est sans doute « la » mesure phare du gouvernement bruxellois en matière de politique d'égalité hommes-femmes. Bébé du secrétaire d'Etat à l'égalité des chances, Bruno De Lille, celle-ci a été votée par le Parlement bruxellois le 29 mars 2012 et est partiellement entrée en vigueur le 13 avril 2012. L'ordonnance contraint le gouvernement bruxellois à porter une attention systématique à l'égalité entre hommes et femmes dans ses politiques. Ses implications sont diverses. A commencer par le « gender test ». Ainsi,

dorénavant, chaque projet d'acte législatif ou réglementaire devra faire l'objet au préalable d'un rapport d'évaluation de l'impact sur la situation des hommes et des femmes. Ce qui permettra d'éviter l'adoption de propositions qui semblent a priori neutres mais qui en réalité produisent ou renforcent des inégalités entre hommes et femmes.

La dimension de genre devra également être intégrée dans les plans et contrats de gestion ainsi que dans les instruments de planification stratégiques des services publics bruxellois. Cette dimension fera également l'objet d'une attention particulière dans l'octroi de subsides et dans les procédures de passation des marchés publics. Parallèlement, le Gouvernement devra mettre au point une méthode pour mettre en œuvre le Gender Budgeting. Il s'agit d'une analyse basée sur la perspective de genre dans tous les types de recettes et de dépenses publiques.







**"Le Gouvernement bruxellois francophone a quant à lui adopté en première lecture ce 7 mars un projet de décret destiné à intégrer les dimensions de genre dans les politiques de la Commission communautaire française (Cocof)"**



Cette analyse permet aux Ministres de tutelle d'avoir un aperçu des conséquences directes et indirectes de leurs politiques sur les femmes et les hommes et dès lors un angle d'approche permettant, si nécessaire, de les orienter vers plus d'égalité. Un groupe de travail se penche actuellement sur la mise en œuvre concrète du Gender Budgeting au Ministère.

#### L'égalité oui mais après 2014...

Si la grande majorité des mesures que contient l'ordonnance doivent entrer en vigueur le premier jour de la prochaine législature, les services du ministère sont dès à présent tenus de systématiquement ventiler par sexe les statistiques qui concernent leur domaine d'action. Les autres services publics bruxellois le seront sous la prochaine législature.

Le Gouvernement bruxellois francophone a quant à lui adopté en première lecture ce 7 mars un projet de décret destiné à intégrer les dimensions de genre dans les politiques de la Commission communautaire française (Cocof). Porté par Christos Doulkeridis, Ministre-Président de la Cocof, ce décret permettra également de concrétiser le Gender Budgeting. L'administration de la Cocof sera accompagnée par des experts dans la mise en œuvre de ce décret afin de proposer un premier budget genré « test » dès 2014. Il sera suivi d'une évaluation avant l'implémentation définitive au début de la prochaine législature et pour le budget 2015. Quant à la Commission communautaire commune, on annonce qu'elle devrait emboîter le pas.

Autre texte approuvé par le gouvernement fin 2012 mais qui doit encore être voté par le Parlement bruxellois, l'ordonnance visant à garantir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes de gestion des organismes d'intérêt public (Sibelga, le Fonds Bruxellois de Garantie, l'Agence Bruxelloise de l'Energie, etc.). L'ordonnance sera seulement

appliquée lorsque les mandats actuels arriveront à échéance ou se libéreront « inopinément ». Dès lors, au maximum deux tiers des membres du conseil d'administration concerné pourront être du même sexe. Les organes de gestion qui ne sont pas composés selon cette dite « règle des deux tiers », disposent de trois mois pour adapter leur composition. Dans le cas contraire, ils ne peuvent prendre aucune décision valable. Le gouvernement bruxellois peut toutefois autoriser une exception, valide un an maximum.

En dehors de ces initiatives législatives, un Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes a également été créé en 2012. Il sera composé de 21 membres et visera « à garantir l'égalité des chances pour les femmes et les hommes ». Il devra émettre des avis sur demande du Gouvernement et de sa propre initiative.

Par ailleurs, chaque année, le Gouvernement régional doit présenter un rapport concernant les initiatives prises en matière d'égalité entre hommes et femmes, ce qu'on appelle les rapports « Pékin ». Le dernier publié reprend les initiatives prises en... 2009-2010 pour promouvoir l'égalité hommes-femmes. Quant au suivant... on l'attend... Relevons toutefois quelques initiatives prises en matière d'égalité hommes-femmes : lutte contre le mariage forcé (campagnes de sensibilisation), lutte contre les violences conjugales (une des dernières mesures vise à élargir l'allocation de logement notamment aux femmes victimes de violences conjugales), politique d'emploi (soutien à l'entrepreneuriat féminin, plans diversité dans lesquels se trouve quelque peu noyée l'égalité homme-femme..., etc.)

#### L'ordonnance « Tirette »

A côté du Gouvernement, n'oublions pas le Parlement bruxellois également habilité à légiférer. Le bilan sera ici plus rapide, en effet une seule ordonnance en matière d'égalité homme-femme a été adoptée à ce jour depuis 2009. Il s'agit d'une ordonnance « assurant une présence égale et alternée entre les hommes et les femmes sur les listes de candidatures aux élections communales organisées dans la Région de Bruxelles-Capitale ». Surnommée l'« ordonnance tirette », a été signée par des députées des partis de la majorité et adoptée à l'unanimité du Parlement. Elle s'appliquera en Région bruxelloise (comme en Wallonie) à partir des élections communales de 2018 (cf. encadré ci-contre).

**"l'« ordonnance tirette », a été signée par des députées des partis de la majorité et adoptée à l'unanimité du Parlement. Elle s'appliquera en Région bruxelloise (comme en Wallonie) à partir des élections communales de 2018"**

Enfin, citons les deux comités d'avis relatifs à l'égalité hommes-femmes au sein du Parlement, l'un concerne les compétences Cocof, l'autre les compétences régionales. Ils sont majoritairement composés de... femmes. Une loi du genre à laquelle n'échappe malheureusement pas le Parlement. Ces comités ont depuis 2009 auditionné les différents ministres du gouvernement et du Collège mais également de nombreuses associations et institutions. Des auditions qui

ont donné lieu à une série de recommandations notamment sur des matières comme l'emploi, la formation, le logement, les politiques sociales et de santé, l'éducation à la vie affective et sexuelle, etc. Reste à voir si ces recommandations seront suivies d'effet. Une séance spéciale du Parlement bruxellois devrait se tenir, à l'initiative de la Marche mondiale des femmes, en novembre prochain. La séance sera publique, l'occasion d'interpeller directement les ministres.



## OÙ SONT LES FEMMES ?

**A l'occasion de la journée de la femme ce 8 mars, les interpellations au Parlement bruxellois ont balayé nombre de thématiques liées au genre.**

Dans l'état actuel de notre législation (présence égale des femmes et des hommes sur l'ensemble de la liste et deux premiers candidats de sexe différent), les élections communales d'octobre dernier ont permis de faire élire 391 hommes et 293 femmes, 42,8 % des élus sont donc des élus.

Ceci constitue une légère évolution par rapport aux élections de 2000 (38%) et de 2006 (40%), mais ne permet pas encore d'atteindre l'objectif de départ, soit l'égalité d'accès à la sphère publique pour les femmes et les hommes, et une juste représentation des femmes.

L'analyse des chiffres place le CDH à la dernière place, avec 32,1 % de conseillers communaux femmes (et 25,9 % pour les BEP : bourgmestres-échevins- présidents de CPAS). Juste après, le PS avec 39 % et 31,3 % pour les BEP. Suivent MR (42,5%) et FDF (50,5%), Ecolo-Groen étant en tête (57%).

Mais la tirette, qui pour rappel ne sera obligatoire qu'à partir de 2018 (elle n'est aujourd'hui appliquée que par Groen et Ecolo), si elle est un outil efficace, ne suffit pas. Actuellement, la Nouvelle Loi Communale n'impose la présence que d'une femme au sein des collèges. A la suite des dernières élections, on observe ainsi que 74 femmes occupent les fonctions de bourgmestres-échevins-présidents de CPAS, pour 120 hommes, soit à peine 38 % des postes exécutifs. Sur les 19 CPAS bruxellois, 8 femmes sont présidentes (42 %) ; et une seule femme est bourgmestre (Françoise Schepmans (MR) à Molenbeek, Dominique Dufourny (MR) prendra le mayorat ixellois à mi-mandat). Des efforts restent donc à accomplir, pour sensibiliser les femmes à la chose publique et à prendre leurs responsabilités, pour sensibiliser tous les élus et fonctionnaires aux questions de genre et pour sensibiliser les partis à encourager des candidatures de femmes sur les listes et aux postes à responsabilité, dans les Collèges, les ASBL et les intercommunales !



## L'APPEL DES FÉMINISTES BELGES CONTRE LE PACTE BUDGÉTAIRE

45 féministes\*



**"l'austérité est non seulement inacceptable sur le plan social, mais elle ne permet pas de sortir de la crise"**

**"loin de remettre en cause le diktat de la finance, les nouvelles normes ont pour objet de « rassurer les marchés financiers »"**

**"même si toutes les couches populaires sont concernées, les femmes subissent plus durement les mesures d'austérité"**

Monsieur le Président du Parlement Wallon, Madame la Présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Madame la Présidente du Sénat et Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

**Concerne : appel de féministes belges contre le Pacte budgétaire**

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de la zone euro, dit Pacte budgétaire, est entré en vigueur le 1er janvier 2013 puisqu'il avait été ratifié à cette date par 12 des 15 pays de la zone euro. La Belgique fait partie des États ne l'ayant pas encore ratifié, qui peuvent encore s'y opposer.

Ce Traité implique l'inscription de la Règle d'or, qui engage les États à avoir des comptes publics en équilibre ou en excédent sur l'ensemble d'un cycle économique, dans la Constitution ou dans un texte de loi de chaque pays. Ce pacte, en durcissant encore les règles qui encadrent les budgets publics des États, franchit une étape majeure dans l'imposition d'une austérité permanente.

Or déjà, les plans d'austérité appliqués dans les pays européens ont des conséquences très négatives sur les populations et, en touchant plus durement les plus précaires, accroissent encore les inégalités.

L'austérité est non seulement inacceptable sur le plan social, mais elle ne permet pas de sortir de la crise : les revenus des ménages stagnent ou baissent comme donc leur consommation ; de même les investissements des entreprises ; l'activité économique ralentit entraînant une baisse des recettes fiscales, d'où des difficultés supplémentaires pour diminuer le déficit public, à l'opposé du but visé. Les États empruntent alors aux marchés financiers, ce qui accroît l'endettement et sert de prétexte à ces marchés pour exiger un nouveau tour de vis. Cette situation n'a rien d'inéluctable, elle est le résultat des choix politiques qui ont été faits pour la construction néolibérale de l'Europe : la règle qui oblige les États à se financer auprès des marchés financiers, ce qui leur offre une rente sur un plateau et un pouvoir exorbitant, peut et doit être changée.

En outre, le Pacte budgétaire instaure un contrôle préalable des budgets publics par la Commission européenne, ainsi que des sanctions en cas de non-respect des règles. Loin de remettre en cause le diktat de la finance, les nouvelles normes ont pour objet de « rassurer les marchés financiers ». Le Pacte parachève ainsi la construction néolibérale de l'Europe, constitue une menace pour la démocratie et pour les droits des populations. Son application en Belgique aboutirait à une régression sociale sans précédent.

Comme de nombreuses analyses le soulignent, même si toutes les couches populaires sont concernées, les femmes subissent plus durement les mesures d'austérité, faites de coupes dans les services publics et la protection sociale, des mesures qui viennent s'ajouter à un accroissement des difficultés qu'elles rencontrent sur le marché de l'emploi.

**"parce qu'elles forment la grande majorité des précaires, qu'elles sont plus souvent au chômage et en sous-emploi, elles sont particulièrement touchées par les coupes en sécurité sociale"**

**"le Pacte budgétaire impose une restriction durable des finances publiques et interdit concrètement toute évolution vers le progrès social"**

**"à l'instar des féministes françaises ayant lancé un appel contre le Pacte budgétaire, nous refusons ce Pacte qui condamne l'avenir, sacrifie la démocratie et le bien-être des populations à la satisfaction des exigences des marchés financiers"**

En effet, parce qu'elles forment la grande majorité des précaires, qu'elles sont plus souvent au chômage et en sous-emploi, elles sont particulièrement touchées par les coupes en sécurité sociale. Les restrictions des droits au chômage sont les plus dures pour les cohabitantes (en majorité des femmes) que ce soit en termes de dégressivité des allocations de chômage ou de limitation des allocations d'insertion professionnelle (anciennement « allocations d'attente »). De plus, la dégressivité accrue des allocations pousse les chômeuses et les chômeuses à accepter n'importe quel emploi, ce qui est particulièrement vrai pour les femmes qui étaient déjà orientées vers les emplois les plus précaires (titres-services, grande distribution, soins aux personnes, etc.). Le durcissement des conditions d'accès aux prépensions ou au chômage avec complément d'entreprise les en écarte encore davantage, elles qui étaient déjà peu concernées par les différents aménagements de fin de carrière étant donné leurs parcours professionnels hachurés (beaucoup doivent en effet réduire ou interrompre leur carrière pour assumer des responsabilités familiales) et la compression des temps de travail à temps partiel.

De plus, comme elles portent encore principalement la charge des familles, elles sont les premières usagères des services publics et les principales allocataires des prestations sociales et familiales. Du fait de leur recul et du démantèlement progressif de l'État social, les femmes sont contraintes d'assurer tout ce qui n'est plus pris en charge par la collectivité ; leur travail (invisible) dans la sphère privée augmente, leur rôle traditionnel dans la famille s'en trouve renforcé, au détriment de leur travail rémunéré, de leur autonomie, voire de leur santé. Les femmes

sont également les premières touchées par les réductions des dépenses dans le secteur public, et notamment dans le secteur des soins de santé, non seulement comme bénéficiaires, mais aussi comme travailleuses de ces secteurs (conditions de travail, de rythme imposé, de stress, etc.).

Alors que des investissements publics massifs sont indispensables en matière de protection sociale, de services publics et d'emploi pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux et réduire les inégalités, le Pacte budgétaire impose une restriction durable des finances publiques et interdit concrètement toute évolution vers le progrès social.

Alors que les inégalités entre les femmes et les hommes sont plus que jamais inacceptables, il est urgent de créer en suffisance des places d'accueil pour les enfants et des services d'aide aux personnes dépendantes, de renforcer les services sociaux et de santé en personnels et en moyens. Or ce Pacte, en rendant impossibles ces politiques et en pérennisant l'austérité, aggrave les inégalités entre les sexes.

**A l'instar des féministes françaises ayant lancé un appel contre le Pacte budgétaire, nous refusons ce Pacte qui condamne l'avenir, sacrifie la démocratie et le bien-être des populations à la satisfaction des exigences des marchés financiers.**

**Dans une perspective féministe, nous appelons à la construction et à la prise en compte de résistances et d'alternatives à l'austérité en Belgique et en Europe, et nous appelons à ne pas donner votre assentiment à ce pacte.**



\* Cet appel, les féministes auraient voulu le publier dans l'un des grands quotidiens francophones.

La Libre Belgique l'a refusé et le Soir a dit "peut-être". Deux semaines plus tard, le Soir publiait une carte blanche appelant également les parlementaires à ne pas voter le Pacte de stabilité et de nouvelle gouvernance européenne. Il était signé par 45 hommes dont plusieurs sont régulièrement interrogés par la presse, et par 5 femmes ! Nous vous conseillons vivement de lire le rapport publié pour la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la mixité des médias : " quel genre d'info ? 2010 "

1. S. Seguino, "The Global Economic Crisis, Its Gender Implications, and Policy Responses" ([http://www.uvm.edu/sseguino/pdf/global\\_crisis.pdf](http://www.uvm.edu/sseguino/pdf/global_crisis.pdf)), J. Leschke & M. Jepsen, "The economic crisis – challenge or opportunity for gender equality in social policy outcomes?" (<http://www.etui.org/fr/Publications2/Working-Papers/The-economic-crisis-challenge-or-opportunity-for-gender-equality-in-social-policy-outcomes>), C. Vanden Daelen « Les femmes sont les véritables créancières de la dette publique : impact des mesures d'austérité sur les femmes en Europe » (<http://cadtm.org/Les-femmes-sont-les-veritables>)...



# AGENDA

**Jeudi 11 et vendredi 12 avril 2013, de 10h à 16h30**

Semaine sociale Wallonie-Bruxelles « **Egax et différents, diversité ethno-culturelle et justice sociale** » organisée par le MOC.

Lieu : CEME, rue des Français, 147 - 6020 Charleroi

Infos et inscription [maria.vazquez@moc.be](mailto:maria.vazquez@moc.be), 02/246 38 51 ou via le site [www.moc.be](http://www.moc.be)

**Mercredi 17 avril 2013, de 9h30 à 16h**

**Journée de réflexion "Vision du développement de Solidarité Mondiale: quelles applications au Sud ?"** avec Gautier Pirotte et François Polet, organisée par Solidarité Mondiale

Lieu : Centre d'études Ter Nood - Loensdelleweg, 2 - 3090 Overijse

Infos et inscription 02/246.38.81 - [solidarite.mondiale@solmond.be](mailto:solidarite.mondiale@solmond.be) [www.solmond.be](http://www.solmond.be)

**Jeudi 18 avril 2013, à 18h**

Conférence sur **la situation en RDC** avec Claude KITOKO, Secrétaire provincial et permanent au MOCC de BANDUNDU, organisé par le groupe de travail international du CIEP-MOC Bruxelles.

Lieu : 19 rue Pletinckx, 1000 Bruxelles.

Infos : 02/ 557 88 35 [magali.gillard@mocbxl.be](mailto:magali.gillard@mocbxl.be)

**Vendredi 26 avril 2013 de 8h30 à 16h30**

La CNE Finances et le CIEP-MOC Bruxelles vous invitent à une **assemblée** « **Quelle régulation bancaire** pour un secteur financier au service des citoyens et de l'économie? » avec des mandataires politiques, des représentants de mouvements sociaux et deux économistes, Eric De Keuleneer et Jean-Marie Harribey.

Lieu : CES - boulevard du Roi Albert II, 5 - 1210 Bruxelles

Infos : [myriam.djegham@mocbxl.be](mailto:myriam.djegham@mocbxl.be) 02/557 88 38 et inscription indispensable auprès du secrétariat général de la CNE [sarah.lefebvre@acv-csc.be](mailto:sarah.lefebvre@acv-csc.be)

**jeudi 16 mai 2013 de 20h à 22h**

Débat sur le **PRDD (Plan Régional de Développement Durable)** dans le cadre des "Clefs pour l'action",

Lieu : rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles

Infos : secrétariat CIEP-MOC Bruxelles, 02/557 88 36

**Lundi 27 mai à 19h**

**Soirée d'information sur les pensions** : conditions (âge, carrière...), calcul de la pension, travail autorisé du pensionné... organisé par le service Pension de la Mutualité Saint-Michel et Eneo, mouvement des aînés de la mutualité

Lieu : Quo Vadis, rue A. Smeekens, 82 1030 Schaerbeek

Inscription indispensable par tél 02/501 58 13 (de 9 à 12h) ou par mail :

[ucp.bruxelles@mc.be](mailto:ucp.bruxelles@mc.be)

**Lundi 3 juin à 19h**

**Soirée d'information sur les pensions** : conditions (âge, carrière...), calcul de la pension, travail autorisé du pensionné... organisé par le service Pension de la Mutualité Saint-Michel et Eneo.

Lieu : salle paroissiale St Marc, avenue de Fré, 74 1180 Uccle

Inscription indispensable par tél 02/501 58 13 (de 9 à 12h) ou par mail [ucp](mailto:ucp)

**Vendredi 7 juin 2013, de 09h30 à 16h00**

Journée de réflexion "**Quelles différentes visions du développement dans le monde de la coopération?**" organisée par Solidarité Mondiale

Lieu : Bruxelles (précisions sur le site [www.solmond.be](http://www.solmond.be))

Infos : 02/246.38.81 - [solidarite.mondiale@solmond.be](mailto:solidarite.mondiale@solmond.be)

Le CIEP-MOC Bruxelles organise 3 journées de formation pour les travailleurs de l'insertion « **Education permanente et transformation sociale** »

Dans un contexte de chômage de masse et de dégradation de la qualité de l'emploi, comment les acteurs de l'insertion professionnelle peuvent-ils construire des processus d'émancipation où ils sont impliqués aux côtés des travailleurs et travailleuses sans emploi ?

**Mercredi 24 avril de 9h30 à 16h30**

**Contexte de l'emploi et impacts sur nos pratiques**

A chaque modèle de société correspond un modèle d'éducation et de formation. Nous analyserons les changements dans la sphère de l'insertion liés à ceux du marché de l'emploi à partir, notamment, du travail réalisé en Wallonie sur l'impact du décret accompagnement individualisé sur le parcours de formation des stagiaires en EFT/OISP.

Avec, Marina MIRKES, coordinatrice pédagogique à l'Interfédération des EFT- OISP en Wallonie

**Jeudi 16 mai de 9h30 à 16h30**

**Limites et possibilités de nos pratiques d'éducation permanente**

Nous évaluerons la distance entre nos contraintes, nos pratiques et nos aspirations. Nous alimenterons notre réflexion par des expériences de participation des stagiaires dans un OISP et des pratiques pédagogiques émancipatrices dans l'enseignement.

Avec Noëlle DE SMET, ex-enseignante engagée à CGé et

Dominique PONCELET, directrice de La Chôm'hier AID

**Jeudi 13 juin de 9h30 à 16h30**

**Le travailleur social acteur de transformation**

En 2012, les missions locales bruxelloises ont réalisé un livre blanc rassemblant leurs constats et leurs revendications sur l'activation des travailleurs sans emploi, les conditions de travail dans les Missions locales, les financements... En plus de l'analyse de cette initiative, nous discuterons de tentatives d'éducation populaire dans les missions locales (ex : le Collectif Choc - Chômeurs occupés).

Avec, Luca CICCIA, directeur de la Mission locale de St Gilles

Lieu ITECO - Rue Renkin, 2 - 1030 Bruxelles

Information et inscription (gratuite et indispensable)

[myriam.djegham@mocbxl.be](mailto:myriam.djegham@mocbxl.be) - Tél. : 02/557 88 38

Pour s'abonner  
au Chou de Bruxelles,  
versez  
8 euros sur le compte  
799-5501554-07  
avec la mention  
« abonnement au Chou ».

Éditrice responsable:  
Myriam Djegham  
rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles  
Impression: CF2m ASBL  
avenue du Parc, 87-89  
1060 Bruxelles  
tél: 02/538 01 92  
fax: 02/534 38 89  
Design: CF2m



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles Capitale

[culture.be](http://culture.be)

